



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 298 – Février 2021

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Fête des conscrits 2021

En raison de la crise
sanitaire actuelle et des
fortes contraintes
d'organisation que cette
dernière impose
le bureau des Interclasses
de Anse-Ambérieux-
Lachassagne est contraint
de reporter la fête des
Conscrits 2021

du 17 au 19/09/2021



Après concertation avec Monsieur le Maire de Anse, le bureau des Interclasses a décidé de reporter les Conscrits de Anse, Ambérieux et Lachassagne au dimanche 19 septembre 2021.

La fête débutera comme d'habitude le vendredi avant, soit le 17 septembre 2021. La remise des cocardes, d'habitude 15 jours avant la fête, se fera exceptionnellement le samedi 12 septembre 2021.

Plan Climat Air Energie Territorial et Programme de Local de l'Habitat : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) et de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) a mis en place en 2020 des permanences d'information gratuites en partenariat avec l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône et Soliha pour :

- Vous conseiller sur vos projets :
 - d'amélioration de la performance énergétique de votre logement,
 - de travaux d'adaptation de votre domicile à la perte d'autonomie (handicap, vieillissement),
 - de travaux permettant de traiter les situations d'inconfort de votre logement.
- Vous informer sur les aides financières pour les travaux.

Ces permanences, sur rendez-vous, vont se poursuivre en 2021 :

- Les permanences de l'Espace Info Energie auront lieu le deuxième mardi du mois à la Maison du Département de Val d'Oingt, et le dernier mardi du mois au Domaine des communes à Anse.

- Les permanences de Soliha, auront lieu un mercredi par mois de 9h30 à 12h00 au Domaine des communes à Anse.

Le PLH de la CCBPD propose une AIDE à l'adaptation au logement pour les personnes âgées et/ou handicapées du territoire, à hauteur de 15% du montant HT des travaux, plafonnée à un montant de 1 200 € (dans la limite de l'enveloppe budgétaire). Cette aide est à destination des revenus modestes et très modestes.

Enfin, dans le but d'améliorer la performance énergétique des logements pour diminuer la consommation énergétique et les émissions de Gaz à Effet de Serre, la Communauté de Communes a mis en place une aide à la rénovation énergétique des bâtiments « l'Eco-passeport ». Certains postes d'isolation, les systèmes de chauffage énergies renouvelables ainsi que les rénovations globales seront aidées en 2021.

Pour tous renseignements :

- Concernant les permanences et vos projets de rénovation, un seul numéro ☎ 04.37.48.25.90 (Espace Info Energie).

Inscriptions des enfants né(e)s en 2018 et des nouveaux arrivants dans les écoles maternelles Paul-Cézanne et Ninon-Vallin pour la rentrée 2021 / 2022

Votre enfant aura 3 ans avant le 31 décembre 2021 : il peut être inscrit à l'école maternelle dès la rentrée de septembre 2021.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations pour inscrire pour la première fois votre(vos) enfant(s) dans une école maternelle publique de la commune.

Pièces à fournir pour l'inscription

➤ **Fiche d'inscription scolaire**, remplie : à télécharger sur le site de la Mairie.

➤ **Un justificatif de l'autorité parentale** : copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).

➤ **Un justificatif de domicile** : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture EDF ou GDF, facture de téléphone fixe, compromis de vente après le délai de rétractation de 10 jours).

➤ **Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers** : l'hébergeant doit fournir la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la copie de sa carte

d'identité et une attestation sur l'honneur (préciser qu'il vous héberge).

➤ **Un justificatif de vaccination** : copie de la page de vaccination obligatoire (DT polio contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite) du carnet de santé.

Pièce facultative :

Demande de dérogation pour que l'enfant ne fréquente pas l'école l'après-midi : faire un courrier, et à fournir avant la rentrée à la direction de l'école d'affectation.

Le dossier complet doit être retourné en Mairie avant le **27 mars 2021**. Votre établissement d'affectation vous sera communiqué pour le 5 avril 2021, et le certificat de pré-inscription sera disponible en Mairie à partir de cette même date.

Il sera de votre responsabilité de prendre rendez-vous avec la direction de l'école d'affectation pour finaliser l'inscription de votre(vos) enfant(s).

Renseignements et fiches d'inscription sur le site www.mairie-anse.fr

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux qui chaque année intoxique des milliers de personnes.

Danger invisible, inodore, et pourtant en cas d'inhalation il prend alors la place de l'oxygène dans votre corps... Mal de tête, envie de vomir, fatigue intense, évanouissement possible voir asphyxie mortelle en quelques heures ; le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par inhalation toxique en France.

➤ Comment prévenir les dangers du monoxyde de carbone ?

L'hiver nos appareils de chauffage ou de cuisson fonctionnent à plein régime (gaz, bois, charbon, essence, fuel ou éthanol) et un mauvais entretien ou une mauvaise utilisation de ceux-ci peuvent avoir des conséquences dramatiques.

➤ Vérification et utilisation de vos appareils :

- Chaque année, pensez à faire vérifier vos appareils de chauffage et/ou conduits de cheminée par un professionnel.

- N'utilisez pas vos appareils de cuisson pour vous chauffer.

- Les appareils prévus pour l'extérieur ne doivent pas être utilisés à l'intérieur (barbecue, brasero).

- Les groupes électrogènes sont uniquement dédiés à une utilisation extérieure.

➤ Les conseils :

- Utilisez un chauffage d'appoint pas plus de 2h de suite et dans une pièce aérée.

- Si vous utilisez un poêle à bois, n'employez que du bois (sans verni ni peinture).

- Ne pas laisser le moteur d'une voiture allumé dans le garage.

- Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler.

- Pensez à aérer chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes même en hiver.

➤ Les réflexes à avoir en cas de présomption d'intoxication :

- Ouvrez les fenêtres et les portes

- Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson

- Sortez de chez vous

- Appelez le ☎ 18 (pompiers), le ☎ 15 (Samu), ☎ 114 (Personnes sourdes et malentendantes), ☎ 112 (numéro d'urgence depuis un portable)

Pour plus de renseignements www.prevention-maison.fr

Covid

Restez protégé prenez soin de vous.

Toutes les infos sur le site de la Mairie www.mairie-anse.fr ou sur le Facebook de la commune de Anse.

Aidez-nous à garder notre ville propre

Quatre cibles majeures :

➡ **les déjections canines** : la commune a mis à disposition de la gente canine des parcs dans lesquels les chiens doivent faire leur besoin. Merci de respecter les espaces publics et espaces verts en ramassant les déjections de votre chien.

Les parcs à chiens d'Anse : mail piéton avenue de l'Europe, avenue de Brienne, parking du divin (vers médiathèque), square Brossat (rue des Trois Châtel), rue Asa-Paulini

➡ **la collecte des ordures ménagères**

Le dépôt des ordures en dehors des jours de collecte : il faut se conformer au calendrier de collecte. Pour que les rues de Anse soient agréables à vivre, belles et sécurisées... Les bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte.

Rappel : ils doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et rentrés le jour même. Il s'agit d'une obligation. Au-delà de la pollution visuelle n'oubliez pas non plus que la présence intempestive de vos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun ! Pensons-y ! Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble.

Le bac d'ordures ménagères n'a pas été collecté, il peut y avoir différentes raisons :

- Le bac n'a pas été sorti la veille au soir du jour de collecte
- Le bac n'a pas été placé en bordure de route
- Les conditions météo (neige-verglas) ne permettent pas au camion d'effectuer la collecte
- Des travaux bloquent l'accès à votre habitation,
- Un véhicule mal stationné peut cacher le bac ou bloquer l'accès de la rue.

Attention : ne pas laisser les véhicules stationner dans les rues étroites lors des jours de collecte.

➡ **les dépôts sauvages sur la commune** : cela dégrade fortement l'image d'une rue ou d'un quartier alors même qu'il y a des déchetteries pour accueillir ces déchets. Toutes ces incivilités constituent des contraventions de 2^e classe punies par des amendes de 35 euros. La police municipale y veille et sanctionne.

➡ **les petits déchets qui traînent sur la commune** : déposer les masques, canettes, gobelets plastique ou mégots dans les corbeilles situées partout sur la commune.

Sur ces quatre sujets, tout le monde est responsable et chacun peut contribuer à garder Anse propre.

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves

📅 **Etat Civil : les chiffres 2020**

Pour l'année 2020, la commune a compté
91 naissances
41 mariages et PACS
74 décès dont 45 en maisons de retraite

📅 **11^e Forum Premier emploi jeunesse samedi 27 mars à Ansolia**

La commune de Anse organise son onzième forum 1^{er} emploi jeunesse le samedi 27 mars de 9 h 30 à 13 h à Ansolia (parking 778 avenue de l'Europe).
Les objectifs de ce forum sont de mettre en relation les jeunes (de 17 à 25 ans) de la commune avec des entreprises afin de les aider à trouver leur premier emploi...
Infothèque ☎ 04.74.67.13.94.

📅 **Travail plage du Colombier**

Cet été, si la situation sanitaire le permet la municipalité ouvrira pour la saison estivale son site de la plage du Colombier. Celle-ci commencera le samedi 5 juin pour finir le mardi 31 août 2021.
Comme chaque année la municipalité propose aux jeunes Ansois de 17 ans un 1^{er} emploi.
Vous trouverez toutes les informations concernant ces emplois et les documents à fournir sur le lien suivant
📄 <http://www.mairie-anse.fr/2555-offre-d-emploi.htm>
Les dossiers complets pourront être déposés entre le 1^{er} et le 31 mars 2021 en mairie ou par mail
✉ jobete@mairie-anse.fr

📅 **Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours**

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010.

En 2020, la toiture de 150 m², la charpente, les murs intérieurs et extérieurs, et la salle du 3^{ème} niveau ont été restaurés afin de sauvegarder cet édifice classé monument historique.

A l'occasion de ces travaux, des découvertes archéologiques majeures ont été découvertes : le chemin de ronde originel du XIII^{ème} s. et celui du XV^{ème} siècle.

En 2021, la municipalité a décidé d'achever la restauration du château. Les travaux concernent le niveau 2 composé de 3 salles : sol, murs et mise en valeur des décors du XVII^{ème} siècle découverts lors des sondages archéologiques.

La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.**
Renseignements sur 📄 www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat

📅 **La médiathèque Albert-Gardoni au mois de Février**

➡ La médiathèque est ouverte durant les congés d'hiver.

➡ Les nouveautés sont à retrouver et pour la première fois, la **sélection BD** du club BD, qui continue son activité malgré les difficultés pour se réunir.

➡ « **Perlette raconte...** » : Perlette est ravie ! Grâce à la générosité des enfants de la médiathèque, elle a

retrouvé le sourire car elle peut bénéficier de leur hospitalité... **Si tu as entre 3 et 6 ans, tu peux l'inviter chez toi aussi !** Inscris-toi pour pouvoir emprunter Perlette et lui permettre de continuer à voyager.

Expo « Haïku, l'Art des sens » est encore visible jusqu'au 5 février pour devenir incollable sur cette technique ! Cette promenade poétique vous mènera au cœur du « plus petit poème du monde » et vous pourrez, vous-mêmes, vous essayer à l'écriture d'un haïku dans notre livre d'or. Une table thématique autour du haïku et du Japon vous permettra de poursuivre ce voyage confortablement de chez vous.

Toutes les informations sur le site Internet mediatheque.mairie-anse.fr

A.C.P. (Arts Civilisations et Patrimoine) lance un avis de recherche !

L'histoire de Anse et son patrimoine vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus sur son passé, ses monuments, les fouilles, sur la commune ? Alors, l'association A.C.P. souhaite vous rencontrer, consultez son site acp-anse.monsite-orange.fr prenez contact avec elle ☎ 06.33.21.43.81 - 06.83.05.35.85. Bienvenue, nous vous attendons

L'association 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) Ateliers 2CEA

Il reste des places : ateliers : Dessin, Peinture (toutes techniques) pour enfants, ados et adultes ; cours d'Anglais pour adultes en soirée. Stage Poterie adultes un mercredi par mois. Par courrier : 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) - 3 rue du château Renseignements et inscriptions ☎ 06.64.19.72.01 ou 04.74.67.13.71 - ✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com

Nouveau à Anse

Coiffure à domicile : Sand'Y Coiff. Envie de changer de Look !!! Sand'Y est à votre écoute... Soins : Énergisants et Relaxants. Carte de Fidélité. Facebook : Sand'Y Coiff. Contact au ☎ 06.75.70.99.95

La Mairie lui souhaite la bienvenue.

Collecte des ordures ménagères

Collecte des ordures ménagères : les mardis 2 - 9 - 16 et 23 février et les vendredis 5 - 12 - 19 et 26 février

Collecte sélective (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 8 et 22 février et pour Hameau de Graves sur Anse les mercredis 3 et 17 février

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** - 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

C.M.P. (Centre Médico Psychologique)- CATTP consultation médico psychologique et sociale pour adolescent

- salle école Paul-Cézanne- 184 impasse Lamartine ☎ 04.72.42.19.19

Centre de Planification et d'Éducation Familiale - 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

Mission Locale : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

Parent 'Aïse / CAP Générations : Parents et enfants « Cabanabulle », lieu d'Accueil Enfants Parents les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (vacances scolaires comprises) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Gratuit et anonyme. Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

Permanence en Mairie ou sur Anse

Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

Permanence Info-Energie, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90

Parent 'Aïse / CAP Générations : Parents et enfants « Cabanabulle », lieu d'Accueil Enfants Parents les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (sauf vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Gratuit et anonyme. Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Milo HOANG né le 9 décembre

Manon CESBRON née le 10 décembre

Amaury DUBOIS né le 16 décembre

Théa GOBET née le 16 décembre

Mariages

Carine TAFZI et Pasquale D'ADAMO mariés le 16 janvier

Aurore MADELON et Damien GUEMARD mariés le 16 janvier

Décès

Léonie Pierrette CARREL ép. DUBREUIL décédée le 24 décembre à Anse (102 ans)

Bénédicte Andrée DURAND ép. BOUVIER DIT BOYER décédée le 25 décembre à Anse (102 ans)

Emma REYSSIER ép. BEL décédée le 10 janvier à Anse (87 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et

samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 - Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite - Reproduction même partielle interdite